

**ARRETE PORTANT ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES MEMBRES DU JURY
AUX CONCOURS DONNANT ACCES AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE
TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
SESSION 2026**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 Juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°2016-596 du 12 Mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2006-1691 du 22 Décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux,
- Vu le décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 1^{re} classe,
- Vu l'arrêté du 29 Janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'adjoint technique territorial de 1^{re} classe en application de l'article 3 du Décret n° 2007-108 du 29 Janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 1^{re} classe,
- Vu l'arrêté du 17 novembre 2025 fixant la liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B, C de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 30 avril 2025 modifié le 07 juillet 2025, portant ouverture des concours donnant accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} Classe,

ARRETE

Article 1 : La liste des membres du Jury des concours interne, externe et 3^{ème} concours donnant accès au grade d'Adjont Technique Principal de 2^{ème} classe est établie comme suit :

Collège des Elus Locaux :

- Madame Catherine VEGA, Adjointe au Maire à Vitry-le-François (51), Présidente du Jury,
- Monsieur Lionel JOPPE, Maire de la Neuville au Temple (51).

Collège des Fonctionnaires Territoriaux :

- Madame Maryline MALATRAS-SENG, Attaché Territorial hors classe, Directrice Adjointe à la Direction de l'Education, Ville de Reims (51),
- Monsieur Johan COLLIN, Agent de maîtrise principal, Technicien support informatique, Commune de Vitry-le-François (51), Représentant de la CAP C du Centre de Gestion de la Marne.

Collège des Personnalités Qualifiées :

- Madame Guylaine CARISIO, Technicien principal de 1^{ère} classe, Responsable du service eau potable, Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne (51),
- Monsieur Gaëtan POCHIERO, Technicien principal de 2^{ème} classe, Directeur des services techniques, Commune d'Ay-Champagne (51).

Article 2 Monsieur JOPPE assurera le remplacement de la Présidente dans le cas où celle-ci serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

Article 3 : Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un délai de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le Président du Centre de Gestion de la Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Marne.

Fait à Châlons en Champagne,

Le Président du Centre,
Patrice VALENTIN

Patrice VALENTIN

 Signé électroniquement par : Le président
 Date de signature : 12/12/2025
 Qualité : Signature des PDF par le président

